

LE GUILVINEC INFOS

Novembre 2008 - 2



N'oubliez pas de vous réchauffer...

Le froid commence, le CLC pense à vous. En ce mois de décembre, Robin McKelle viendra vous prendre par la main et par la voix, une voix de jazz qui vous fera chaud au cœur. A voir au CLC le jeudi 11 décembre à 20 h 30.

Médiathèque : rétrospective Virginie Torre

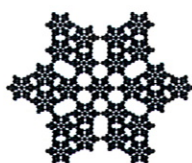
La médiathèque vous propose de découvrir ou redécouvrir Virginie Torre à travers un panel de ses œuvres actuelles et passées : visions de galets ou algues sur la grève, trompe-l'œil bluffants...

A voir jusqu'à fin décembre aux heures d'ouverture de la médiathèque.



Haliotika : c'est Noël...

Petit rappel : Haliotika organise une après-midi « Noël à la Cité de la Pêche » le mardi 23 décembre 2008, pour les grands et les petits.



Le chemin du Père Noël est tracé...

Vous ne pouvez pas les manquer, surtout à la nuit tombée : la municipalité a investi dans de nouvelles décorations de fin d'année, et illuminé la rue de La Marine par de longs filaments étincelants. A voir absolument.

Une rencontre qui peut être importante...

Vos droits aux allocations dispensées par la Caisse d'Allocations Familiales ont-ils été étudiés ? Vous pensez ne pas pouvoir en profiter ?

Prenez le temps de vous renseigner : le 2 décembre en mairie, la CAF sera à votre disposition toute la journée. A savoir : dans ce type de rencontres, une personne sur cinq repart avec des droits qu'elle ignorait.

Et bien sûr, c'est Noël dans les écoles...

Les écoles Louise Michel et Jean Le Brun attendront les familles dimanche 14 décembre à 15 h au CLC, pour leur montrer de quelles prouesses leurs enfants sont capables pour fêter Noël (chants et démonstration des activités pratiquées dans le cadre du CEL).

Quant à l'école Sainte-Anne, après la célébration prévue pour toute la famille à l'église, les enfants prendront la route de Quimper pour passer une après-midi unique au Cirque de Noël.

Tarifs appliqués par le Centre de secours (sur décision de bureau du SDIS)

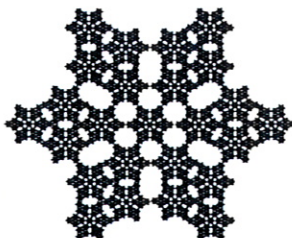
Ouverture de porte (lorsque aucun danger réel n'est constaté à l'intérieur)	64,00 €
Épuisement de caves ou sous-sols inondés par suite de mauvais entretien de canalisations privées	73,00 €
Bâchage et mise à disposition de bâches plastiques non récupérables	73,00 €
Remorquage de planches à voile, dériveurs, engins de plage	73,00 €
Remorquage des embarcations de moins de six mètres	73,00 €
Destruction d'hyménoptères hors voies publiques et lieux publics	82,00 €

Réglementation des chiens dangereux

Il est rappelé que les chiens de 2ème catégorie (ex : rottweiler) doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique. En outre, les chiens de 1ère catégorie (ex : pittbull) doivent être stérilisés, et leurs propriétaires doivent disposer d'un permis de détention délivré par le maire. Le non-respect de ces obligations est passible d'amendes de 150 à 750 euros.

Et encore les chiens

Nous rappelons également que les chiens ne doivent pas être laissés en divagation. Leur propriétaire risque une amende. En outre, il est fait appel à la civilité de chacun pour nettoyer après son animal : des sacs sont à votre disposition en mairie sur demande.



La municipalité remercie les partenaires qui acceptent de laisser des exemplaires à la disposition des Guilvinistes.

Vous voulez être informés des conférences, des spectacles, des portes ouvertes... ? De nombreux rendez-vous vous sont proposés tout au long de l'année : aujourd'hui, nous vous donnons la possibilité d'être informés par mail de toutes les animations se déroulant sur la commune, dans les différentes structures : mairie, médiathèque, CLC, Haliotika.

Il vous suffit d'envoyer « OK » à claudiadurand2@gmail.com. Vous serez ajoutés à une liste de diffusion et recevrez automatiquement les informations sur les différents événements.

Le saviez-vous ?

Le 3939 répond à beaucoup des questions que vous pouvez vous poser, que ce soit au point de vue formation, social, des papiers, du travail, du logement, de la justice ou de la famille, et ne vous coûtera que le prix d'un simple appel local. D'autre part, vous pouvez éviter de vous déplacer pour un formulaire administratif : une grande partie de ceux-ci sont disponibles en ligne sur www.service-public.fr.